



DISTRIBUTION DE LA NOUVELLE CARTE D'ACCES POUR LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Venez récupérer votre nouvelle carte d'accès au siège de la
communauté de communes à Camaret-sur-Aigues

Veillez vous munir de :

- **Votre ancienne carte**
- **Un justificatif de domicile (facture d'eau, électricité, téléphone...)**



DISTRIBUTION DES NOUVELLES CARTES DES DÉCHETTERIES

Si vous ne pouvez pas venir récupérer votre nouvelle carte d'accès au siège de la communauté de communes, merci de nous transmettre votre demande par mail, accompagnée d'un justificatif de domicile (scanné ou photographié), à : accueil@ccayguesouveze.com

Votre nouvelle carte vous sera remise par le gardien de déchetterie, après restitution de l'ancienne, sous un délai de 8 jours.

Les barrières des déchetteries vont rester ouvertes jusqu'au lundi 3 avril pour permettre à chaque usager de récupérer sa nouvelle carte.